

Les organisations syndicales
CFDT - CFTC - CGT - FO - FSU - SUD - UNSA

Déclaration préliminaire au CTPM du 11 juillet 2011

Monsieur le ministre,

Au même titre que de multiples acteurs du champ culturel, nous sommes nombreux à nous interroger sur votre politique, et, sans vous offenser, sur l'absence de politique culturelle visible.

Vous ne parlez plus de culture pour chacun et c'est tant mieux, mais vous ne parlez plus non plus - ou si peu, ou si mal - de démocratisation culturelle, vous ne parlez plus non plus de développement culturel, de public handicapé, et de manière général des publics exclus (en prison, à l'hôpital), vous ne parlez plus de fracture culturelle, vous parlez de quoi ?

Parlez-nous de ce grand projet de l'éducation artistique à l'école, du développement de l'enseignement supérieur au ministère, de la situation de l'architecture en France, de la politique scientifique et de recherche ... Ou préférez-vous nous parler des DRAC, des musées, de l'archéologie préventive, des archives, des projets que vous menez avec le président de la République : la MHF, le MUCEM, la Philharmonie, Cergy, alors que vous êtes totalement empêtré dans les conséquences de la RGPP et son cortège de destruction d'emplois, de services et de missions. En clair, vous êtes responsable de la politique à laquelle vous avez souscrit et que, solidairement avec l'ensemble du gouvernement, vous portez.

S'agissant du manque de visibilité de votre politique culturelle que nous évoquions au début, voici quelques exemples, direction générale par direction générale :

Direction générale des patrimoines (DGPAT) :

A l'aune de la MHF et du CMPP, quid du devenir des musées nationaux ? Que restera-t-il de ce réseau quand neuf d'entre eux auront été intégrés à la MHF, que trois autres auront été absorbés par des EPA existants et enfin que trois autres pourraient être transférés aux collectivités territoriales ?

Sur l'archéologie les problèmes vitaux se posent, vous le savez très bien, du financement de la redevance et de la mise en concurrence public/privé. C'est de fait l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive qui se trouve aujourd'hui menacée. De surcroît, il y a désormais urgence à arrêter la spirale de réduction des délais d'instruction des dossiers par l'Etat, consécutive aux pressions constantes et insupportables des aménageurs et, au plan social, arrêter entre autres, l'externalisation de l'assurance chômage.

Concernant les archives, l'ouverture annoncée du centre de Pierrefitte ne suffit pas à fonder un projet archivistique digne de ce nom. Le réseau des archives départementales existe-t-il encore alors que l'indigence du pilotage ministériel abandonne de fait les centres d'archives aux collectivités territoriales?

CMN et patrimoine monumental : bien loin d'avoir tiré le bilan de la première vague de transfert des monuments aux collectivités territoriales (commission Raimond) votre ministère poursuit sur sa lancée la décentralisation des monuments au risque de mettre en péril l'égalité d'accès des citoyens à leur patrimoine sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, à l'appui du rapport Doligé, d'aucuns voudraient supprimer l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF), ce qui aurait des conséquences terribles et irrémédiables sur le patrimoine monumental.

Direction générale de la création artistique (DGCA) :

Alors que l'enquête 2008 sur « Les pratiques culturelles des Français » nous confirmait l'augmentation de la fréquentation des théâtres, le spectacle vivant est asphyxié financièrement tandis que les collectivités locales, déjà surchargées par le défaussement de l'Etat, en matière sociale notamment (RSA, etc.), peinent à accorder des budgets à la hauteur des besoins des projets de création culturelle toujours florissants.

Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) :

S'il y a une politique qu'on ne voit pas, bien qu'elle s'appuie sur pas moins de 14 propositions, c'est bien la politique du livre et de la lecture, réduite à la portion congrue au sein de la DGMIC.

Qu'avez-vous à nous dire en outre du nouvel amendement Marini sur le CNC ? Ce gouvernement va-t-il continuer à ponctionner les caisses de cet établissement à des fins totalement étrangères, voire incompatibles, avec le soutien à la diversité et à la création artistiques et culturelles ?

Qu'avez-vous à nous dire des menaces sur la presse, en particulier la presse nationale écrite ? Est-il besoin de rappeler que la diversité de la presse, réaffirmée à la Libération, est une des conditions incontournable de la vie démocratique et de l'éducation à la citoyenneté ? Où sont par ailleurs passés les fonds conséquents qui avaient été alloués au ministère pour soutenir la presse suite au forum sur la presse voulu par le président de la République ?

Pouvez-vous nous dire de quelle manière l'Etat, par l'intermédiaire de la DGMIC, fait valoir dans le domaine des industries culturelles et des médias la primauté de l'intérêt général sur les intérêts privés ?

Première série de questions :

Compte tenu, Monsieur le ministre, des contraintes budgétaires que nous avons rappelées et qui sont en contradiction avec la multiplication, voire l'accélération de projets qui pour le moins méritent débat, quelles sont pour vous les priorités nouvelles de votre département ministériel ?

Etes-vous capable d'obtenir les moyens budgétaires indispensables à ce ministère et à ses projets ? L'expérience nous a appris à douter mais nous ne demandons qu'à être agréablement surpris.

Dans le cas contraire, êtes-vous prêt à desserrer le calendrier, à reporter certains projets, à renoncer à d'autres pour garantir la pérennité des missions fondamentales du

ministère grandement mises en danger par les politiques aventuristes aujourd'hui à l'œuvre et restaurer la confiance des agents dont vous prétendez toujours avoir le souci ?

Plus précisément, étant données ces fameuses contraintes budgétaires, qui se traduisent au niveau des DRAC par un dépeçage lent, méthodique et régulier, pouvez-vous nous raconter, nous narrer, Monsieur le ministre, la chronique de la mort annoncée des DRAC, ou nous dévoiler le plan secret de restauration de ces outils indispensables de la politique culturelle de l'Etat en région ?

Nous vous le disons solennellement, Monsieur le ministre : arrêtez de détruire l'emploi comme vous le faites, pour des économies finalement dérisoires, ce ministère et ses agents n'en peuvent plus.

Tout cela nous amène à notre deuxième point :

Emploi, précarité et dégradation des conditions de travail.

Sur le front de l'emploi : plus de 1000 postes ont été supprimés en trois ans. Pensez-vous continuer à ce rythme dans les années qui viennent ? Vous savez pourtant que ça craque de partout, que les agents sont à bout, que les situations de travail sont de plus en plus tendues, que les missions, les métiers et les savoir-faire en sont terriblement affectés. C'est aujourd'hui y compris l'ouverture aux publics qui est compromise, à moins que vous ne vous prépariez, avec vos équipes, à recourir massivement à l'externalisation d'un certain nombre de missions essentielles.

Détestez-vous toujours la précarité, Monsieur le ministre, ainsi que vous nous l'aviez déclaré lors d'un précédent CTP ministériel ? Nous en serions heureux, et surpris, car l'observatoire de la précarité, que vous avez présidé au mois de mars, a clairement démontré une fois de plus que la précarité continue à se répandre dans l'ensemble des établissements de votre ministère. Compte tenu de l'autonomie, voir de la quasi-indépendance qui leur a été conférée, vos services, aussi modernisés et rénovés soient-ils, sont bien incapables d'en dresser l'état. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de nos collègues, dans les établissements publics dont vous avez la charge, vivent en dessous du seuil de pauvreté, le tolérez-vous, Monsieur le ministre ?

Sur un autre terrain, celui des entreprises sous-traitantes du ministère et de ses établissements, comment pouvez-vous accepter que le dumping social soit le maître mot ? Nous vous avons fait sur ce sujet des propositions auxquelles vous n'avez jamais répondu.

Il faut bien voir par ailleurs que la désorganisation des services, conséquence directe de la RGPP menée sous votre autorité au ministère de la culture, a elle aussi des effets dévastateurs sur les conditions de travail et de vie des agents. En administration centrale comme dans les DRAC et les STAP, les déménagements successifs menés à la baguette, et débouchant sur des densifications invivables, ont grandement contribué à la dégradation du climat social, de la santé des agents et de la qualité du service rendu aux usagers.

Et que dire de Chorus, et demain du PESE, ces expressions mortifères d'une technocratie que vous-même affirmez réprouver ?

A force de générer de la souffrance au travail, il n'est pas exagéré de dire que ce ministère est aujourd'hui confronté en son sein à un grave problème de santé publique.

Deuxième série de questions :

Monsieur le ministre, à lire certaines de vos déclarations récentes, nous nous posons la question suivante : « avez-vous pris toute la mesure de la désorganisation de votre ministère et de la souffrance qui règne parmi les agents et, si oui, ce que nous espérons, que comptez-vous faire ? »

Alors que les signalements de souffrance au travail se multiplient, nous souhaitons que les conclusions des différents rapports diligentés sur demande des CHS (CMN, CNC archives du film, etc.) ou dans l'exercice normal des missions d'inspection (archives départementales...) soient portés à notre connaissance et à la vôtre dans les plus brefs délais.

La situation est particulièrement préoccupante, nous y insistons, Monsieur le ministre. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir missionner dès maintenant, sous l'égide du médecin coordonnateur, une nouvelle inspection sur les ravages - et nous pesons bien le mot - que la généralisation de Chorus génère en termes de santé.

Le dialogue social, parlons-en ! Nous sommes obligés malheureusement de constater que de plus en plus de CTP ne sont réunis que pour la forme. Cela est particulièrement frappant concernant ceux issus de la récente réorganisation de l'administration centrale, et vient malheureusement confirmer nos pires craintes, telles que nous avons eu déjà l'occasion de les exprimer dans cette enceinte et ailleurs dès la fin 2007 lorsque furent lancées les grandes manœuvres RGPP. Le CTP DGPAT est la plus pitoyable manifestation de la déliquescence des instances paritaires. Quant au CTP de la DGMIC, à part l'adoption de son règlement intérieur, qu'a-t-il fait d'autre ?

Dossiers vides, débats tronqués après que les décisions aient été prises, inconsistance des argumentaires tenus par les représentants de l'administration dans une langue de bois verrouillée et dogmatique, quand ce n'est pas parfois des mensonges éhontés comme le feuilleton du MUCEM nous a déjà donné à maintes occasions de le vérifier.

Et encore, nous ne parlons pas des rapports secrets qui circulent pourtant et dont vos équipes appliquent déjà les préconisations les plus détestables. Cessez donc cette politique du secret et de la vérité voilée qui donne forcément à penser que se préparent de nouvelles choses inavouables, voire des horreurs.

Trop c'est trop, c'est en pratiquant ainsi, cyniquement, que vous affichez publiquement votre mépris pour l'ensemble des agents placés sous votre autorité. N'est-il pas temps aujourd'hui, Monsieur le ministre, de rompre avec ces pratiques et de rouvrir un véritable dialogue avec les représentants du personnel.

Ce CTP est pour nous un test. Des réponses à nos questions, de l'ouverture de véritables débats sur tous les sujets évoqués, d'un engagement loyal à tenir compte des agents, de leurs attentes et de leurs revendications, dépend l'avenir des relations sociales dans ce ministère.

Paris, le 1^{er} juillet 2011